Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/12/2022 à 04h10
Réference de l'AR : 051-215103383-20221213-20221254-AR
Publié le 14/12/2022 ; Affiché le 15/12/2022 ; Rendu exécutoire le 15/12/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MERFY
(51220 Marne)

ARRETE MUNICIPAL N° 20221254

REGLEMENTANT L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

La Maire de la Commune de MERFY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage public,

Vu le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

Vu la délibération N° CC 2017-365 du 23 novembre 2017 autorisant le transfert de pleine propriété des voiries des communes membres au profil de la CUGR,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2022 instaurant l'extinction de l'éclairage public sur les zones d'activités, artisanales et industrielles du territoire,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'énergie et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1er janvier 2023 l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble de la commune exceptée sur la Grande Rue.

de 23 heures 30 à 05 heures 30,

Article 2 : Une information aux administrés sera diffusée par une Newsletter et sur le site de la Commune : Merfy.fr et sur l'application MAELIS.

Article 3 : : La Maire de MERFY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à

- Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du GRAND REIMS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GUEUX

MARIE ROZE
2022.12.13 22:13:45 +0100
Ref:20221212_172401_1-1-O
Signature numérique
Mme la Maire

Marie ROZE

✉ Mairie, 6 Grande Rue 51220 MERFY ☎03.26.03.01.33 🖹 03.26.03.03.28.
Mairie.merfy@wanadoo.fr http://www.merfy.fr/

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/12/2022 à 04h10
Réference de l'AR : 051-215103383-20221213-20221254-AR
Publié le 14/12/2022 ; Affiché le 15/12/2022 ; Rendu exécutoire le 15/12/2022

✉ Mairie, 6 Grande Rue 51220 MERFY ☎03.26.03.01.33 🗎 03.26.03.03.28.
🖱 Mairie.merfy@wanadoo.fr 💻 http://www.merfy.fr/